



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2026**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Publié le : **13 OCT. 2026**

L'an deux-mille vingt-six et le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUILLIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - M. HANACHI - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Excusés avec Pouvoirs :

M. COPPENS à M. HANACHI

Mme MERAKCHI à Mme ATTAF

Secrétaire de séance : M. HANACHI

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS AS DU COLLEGE HENRI BOSCO, SOURCE D'AILES, APMN, ECOLE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE VITROLLES ET VITROLLES JUMELAGE

N° Acte : 7.5

Délibération n°26-176

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n° 26-90 du 30 avril 2026 relative à l'attribution de subventions aux associations culturelles et sportives au titre de l'année 2026 ;

Vu la délibération n° 26-91 du 30 avril 2026 relative à l'attribution de subventions aux associations des domaines de l'éducation-lien social – économie et emploi au titre de l'année 2026 ;

Vu la délibération n° 26-92 du 30 avril 2026 relative à l'attribution de subventions aux associations des domaines de la solidarité – écologie – risques et bien-être animal au titre de l'année 2026 ;

Considérant les demandes de subventions supplémentaires arrivées dans l'été et l'implication constante de ces associations ;

SPORTS	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI BOSCO	500 €
SOUS-TOTAL	500 €
CULTURE	
SOURCE D'AILES	300 €
SOUS-TOTAL	300 €
LIEN SOCIAL	
VITROLLES JUMELAGE	750 €
SOUS-TOTAL	750 €
PREVENTION ET RISQUES	
ECOLE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE VITROLLES	300 €
SOUS-TOTAL	300 €
ECOLOGIE	
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL	300 €
SOUS-TOTAL	300 €
TOTAL	2 150 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 38 voix Pour
N'ayant pas pris part au vote : 1 (GACHON Loïc)

DIT que les crédits sont prévus au budget, chap. 66

APPROUVE l'attribution de subventions exceptionnelles de 500 € (cinq cent euros) à l'Association Sportive du Collège Henri Bosco, de 300 € (trois cent euros) à l'association Source d'Ailes, 300 € (trois cent euros) en projet à l'association APMN, de 300 € (trois cent euros) à l'Ecole des jeunes sapeurs-pompiers de Vitrolles et de 750 € (sept cent cinquante euros) pour l'association Vitrolles jumelage.

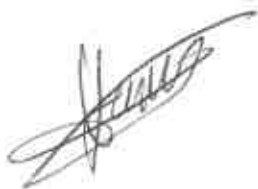
POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 12 octobre 2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation

Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. HANACHI




M. HABASTIDA

